

# INSCRIPTIONS ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

## RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021

Les inscriptions pour les écoles élémentaires de NEUILLY EN THELLE auront lieu **UNIQUEMENT** par correspondance, et ce **AVANT LE LUNDI 14 JUIN 2021**.

Déposer dans la boîte aux lettres de l'une ou l'autre des 2 écoles :

❖ **une enveloppe cachetée** libellée avec les mentions suivantes :

- Nom et Prénom de l'enfant à inscrire,
- Le niveau d'entrée de l'enfant en septembre 2021
- Nom et prénom d'au moins un responsable légal avec un numéro de téléphone (si possible portable) et l'école fréquentée en 2020/2021 par l'enfant (nom et commune).

❖ **Dans l'enveloppe**, mettre l'attestation d'inscription délivrée par la mairie. *Ce document est fourni par l'accueil de la mairie sur présentation de la carte d'identité des deux parents, du livret de famille et d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois. En cas de séparation des parents, celui qui inscrit l'enfant devra présenter une autorisation écrite de l'autre responsable légal.*

❖ Et, pour les enfants issus d'une autre école que l'une de celles de Neuilly-en-Thelle, mettre aussi dans l'enveloppe le **certificat de radiation** original établi par l'école de provenance.

CE CERTIFICAT N'EST DONC PAS NECESSAIRE POUR LES ENFANTS ENTRANT AU CP ET SCOLARISÉS EN 2020/2021 A L'ÉCOLE MATERNELLE G.BRASSENS DE NEUILLY-EN-THELLE.

Renseignements :

Ecole De Vinci, le lundi : 03.44.26.70.21. Ecole Debussy : le mardi : 03.44.26.70.43.

**L'affectation de tous les élèves sur l'une ou l'autre des deux écoles se fera à la rentrée de septembre 2021 par voie d'affichage.**